



Paris le 16 novembre 2009

## **Dans le cadre de sa mission de surveillance des marchés de gros de l'électricité et du gaz, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) publie deux séries de nouveaux indicateurs.**

Ces indicateurs présentent les évolutions récentes des prix de l'électricité et du gaz en France et sur les différents marchés européens. Ils portent également sur la liquidité des marchés, avec les tendances observées sur les volumes et le nombre des transactions négociées par l'intermédiaire de courtiers et sur les bourses de l'électricité et du gaz. Ils seront présentés régulièrement dans le cadre de l'Observatoire des marchés de l'électricité et du gaz établi trimestriellement par la CRE.

### **Indicateurs des marchés de gros de l'électricité :**

Le premier groupe d'indicateurs présente les évolutions des prix de l'électricité et diverses comparaisons (prix day-ahead et prix forward, base et pointe, France/Allemagne...). Un second groupe d'indicateurs, destiné à rendre compte de la liquidité du marché présente le nombre et le volume des transactions sur les différents produits (intra-journaliers, day-ahead, mensuels, trimestriels et annuels). Enfin, d'autres indicateurs portent sur les fondamentaux du marché et présentent de nombreuses informations sur les différentes filières de production (durée d'utilisation et taux de production des filières nucléaire, fioul, charbon et gaz) et sur les coûts des combustibles correspondants.

### **Indicateurs des marchés de gros du gaz :**

Un premier groupe d'indicateurs présente un suivi des prix aux différents points d'échange de gaz (PEG) en France : PEG Nord, PEG Sud et PEG Sud ouest, ainsi qu'une évolution comparée des prix au PEG Nord avec celle constatée à Zeebrugge/Belgique, NCG/Allemagne et TTF/Pays-Bas. Un second groupe d'indicateurs montre la progression des volumes et du nombre de transactions négociées par les courtiers ou sur les bourses d'échange du gaz, et présente une comparaison avec les principaux hubs européens. Enfin, d'autres indicateurs portent sur la disponibilité des infrastructures gazières aux différents points d'entrée (Taisnières, Dunkerque et Obergailbach, et terminaux méthaniers de Montoir et de Fos Tonkin) ainsi que leur utilisation au regard du différentiel de prix entre les marchés concernés.

*Installée le 24 mars 2000, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) est une autorité administrative indépendante. Elle concourt, au bénéfice des consommateurs finals, au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Elle veille à l'absence de toute discrimination, subvention croisée ou entrave à la concurrence.*

**Contact presse : Anne MONTEIL- tel : 01.44.50.41.77- mail : [anne.monteil@cre.fr](mailto:anne.monteil@cre.fr)**